



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

enseignement supérieur

Question écrite n° 18744

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des affaires européennes sur les programmes Erasmus permettant le financement des échanges universitaires. Il lui demande si le Gouvernement peut faire le bilan d'Erasmus et préciser si, à l'approche de la présidence de l'Union européenne, le gouvernement français entend accroître les budgets alloués au financement des échanges Erasmus, au bénéfice des étudiants.

Texte de la réponse

Le programme Erasmus a fêté à l'automne 2007 ses vingt ans d'existence et peut s'enorgueillir d'un indéniable succès : ce sont 1,5 million d'Européens, dont 220 000 de nos compatriotes, qui ont bénéficié d'une bourse de mobilité grâce à ce programme. Chaque année, ce sont quelque 22 000 étudiants français qui partent avec Erasmus. Ces chiffres flatteurs ne doivent toutefois pas faire oublier qu'à peine 5 % des étudiants diplômés ont, au total, bénéficié d'une bourse Erasmus. À l'occasion de sa présidence du Conseil de l'Union européenne, la France souhaite mettre un accent particulier sur la démocratisation de la mobilité des jeunes Européens. L'année 2008 est ainsi propice au développement d'initiatives autour de ce thème. Dans cette perspective, la réflexion porte actuellement sur les moyens d'accroître les possibilités de mobilité pour les étudiants mais aussi pour d'autres jeunes publics, qu'ils soient écoliers, apprentis ou jeunes actifs. À plus long terme, pour l'après-2013, la réflexion porte sur les moyens permettant de faire d'un séjour à l'étranger la norme d'un parcours étudiant. Le moment venu, il conviendra de prendre en compte cet objectif dans la discussion des prochaines perspectives financières 2014-2020. Dans l'immédiat, dans le cadre de la réforme des aides directes aux étudiants qui a été mis en place à la rentrée 2008, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a souhaité renforcer la démocratisation de la mobilité des étudiants. La France a ainsi décidé de doubler le nombre d'étudiants bénéficiant d'une aide à la mobilité internationale, soit un objectif de 30 000 étudiants qui seront ainsi encouragés à accomplir un séjour à l'étranger dans le cadre d'un programme d'échanges intégré à leur cursus. En outre, le montant forfaitaire mensuel de cette aide sera porté à la rentrée prochaine à 400 euros pour un séjour compris entre trois et neuf mois. Le développement d'Erasmus, comme des autres actions de mobilité à destination de la jeunesse, ne se fera pas sans des améliorations quantitatives (nombre et montant des bourses) et qualitatives, en particulier en matière d'accueil des étudiants étrangers, de modernisation des campus universitaires ou via une reconnaissance facilitée pour les périodes d'études et les diplômes obtenus à l'étranger. Outre le secteur privé, cet effort doit également mobiliser les différents échelons territoriaux, en particulier les régions, pour augmenter le nombre et le montant des bourses de mobilité et améliorer la qualité de notre accueil.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18744

Rubrique : Politiques communautaires

Ministère interrogé : Affaires européennes

Ministère attributaire : Affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 mars 2008, page 1976

Réponse publiée le : 14 octobre 2008, page 8793